Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DAC 459 Subvention (800 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance ;

Sur le rapport présenté par Mme VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance, 27, rue de la Saïda (15e). 2018-02875 / 164543.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 6574, rubrique 3121.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO